



Éditorial

Perspectives
financières

Un coup de canif
dans le « contrat »

Interdit d'interdire

Oser le Tribunal
administratif

Barres INTRA 2013

Calendrier INTRA



NEUROSCIENCES

On le sait, les « Sciences de l'Éducation » ne sont qu'un oxymore, n'ayant des sciences que le nom. Mélange de méthode Coué et de bons sentiments, de déni de réalité et de postes douilletts à se partager entre initiés, bien éloignés des élèves en général, et des ZEP, APV, et autres RAR, en particulier, leur crédibilité est en chute libre. Mais leur pouvoir de nuisance, hélas, intact.

Chaque classe, chaque établissement, a ses spécificités, son public, son âme parfois. Telle approche, adaptée ici, peut ne plus l'être là. L'enseignement est avant tout un artisanat ; un art pour certain. **La massification, qui fissure chaque jour un peu plus les murs de notre si mal nommée Éducation nationale, a cru pouvoir imposer un modèle industriel et systématique** : c'est un échec dont le constat est désormais partagé.

Alors, **est-il par essence impossible d'envisager une approche scientifique de l'enseignement ?** On parle ici de la formation, donc de l'avenir, de nos enfants. Et, plus largement, du devenir de la France. Si l'on a bien tort d'abandonner ce champ d'étude à des *Diafoirus* de salon, on ferait sans doute une aussi grande erreur en refusant, par principe, d'y mener des investigations sérieuses.

Et c'est bien là ce qui manque : du sérieux. Un renouveau – ou, plutôt, une résurrection – des Sciences de l'Éducation, sans guillemets cette fois-ci, est réellement envisageable. À condition de leur donner, enfin, un caractère scientifique. Ce qui suppose des expériences menées rigoureusement, sans *a priori*. Somme toute, une révolution dans un domaine confisqué, depuis des décennies, par des idéologues aussi malfaisants que prétentieux !

Et les conditions pour ce faire n'ont jamais été aussi favorables. En effet, la méthode expérimentale est désormais possible pour évaluer des processus d'apprentissage, sans sacrifier des cohortes d'élèves sur l'autel des pédagogies douteuses. Grâce aux progrès en imagerie médicale, **les neurosciences ont fait un bond de géant** ces dernières années, et sont désormais capables d'éclairer bien des points du dogme pédagogique officiel. Et de les réfuter !

En vrac, les résultats les plus récents assurent que l'assimilation d'une notion est bien plus efficace lorsque celle-ci est présentée de manière systématique, progressive, par séquences courtes, et que l'élève est motivé et concentré. Autrement dit, **les méthodes inductives** actuellement pratiquées très majoritairement, dans l'indescriptible bazar que sont bien trop souvent nos classes, avec des élèves parfois totalement démotivés, **sont la plus inefficace des manières de faire cours**. On s'en doutait : c'est confirmé par la Science.

L'ordre et la discipline devraient désormais être un impératif non plus seulement théorique et administratif, mais aussi pratique et pédagogique.

Plus encore, un niveau d'exigence élevé assure un meilleur résultat ; et, le cerveau fonctionnant en permanence sur le mode essai-erreur-correction, il en découle que les « fautes » sont fondamentales dans le processus d'apprentissage, et la répétition (c'est-à-dire le rabâchage, voué aux gémonies depuis des lustres), indispensable. Les directives imposant d'éviter « tout excès de technicité » et de bannir les « exercices répétitifs » condamnent donc nos élèves à **survoler les notions, sans jamais pouvoir les consolider**. Sauf pour les plus rapides d'entre eux, et ceux qui reçoivent, en dehors de leur établissement scolaire, un complément d'instruction...

Alors, forts de ces résultats, le Ministère aura-t-il à cœur de les intégrer à sa Refondation ? Saura-t-il mettre en relation les formateurs en ESPÉ (qui succèdent aux IUFM) et les chercheurs à la pointe des neurosciences ? **Osera-t-il rénover les programmes scolaires dans l'intérêt des élèves**, même si cela contredit la *doxa* militante des pédagogistes en place ?

Voilà des questions qui, pour ne pas être médiatiques, seraient plus pertinentes qu'une quelconque réforme des rythmes scolaires ou du statut des professeurs ! Mais on trouve apparemment plus urgent, en haut lieu, de lutter contre les « stéréotypes sexistes » avec l'*ABCD de l'égalité*...

Loïc VATIN, Président académique

Directeur de publication

Franck MOULS
6, rue de Beaune
45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

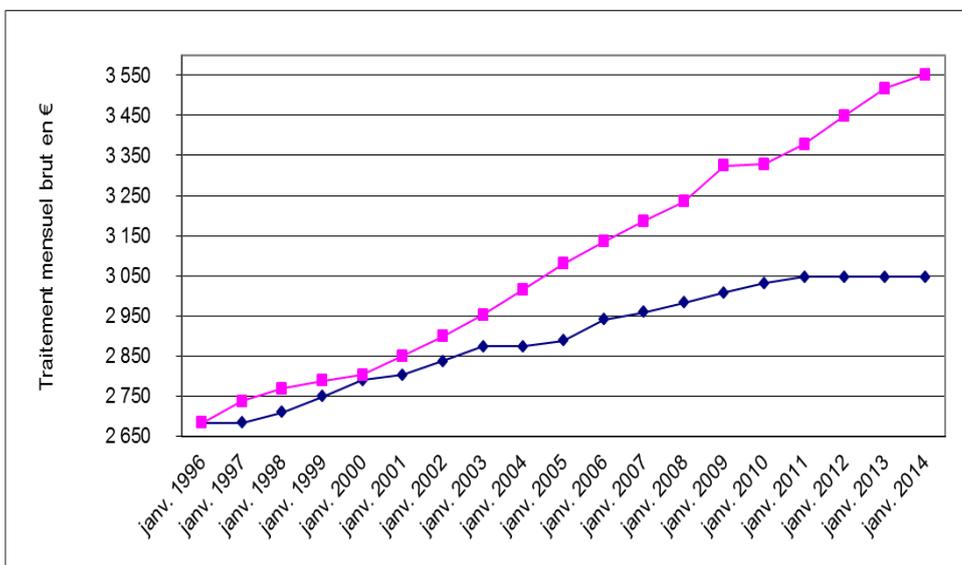
Imprimeur

Veoprint
4, rue de Courcelles
75008 PARIS

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Dans cet article, nous vous proposons d'étudier l'évolution de notre pouvoir d'achat avec, pour commencer, l'exemple du **certifié au 11^{ème} échelon** (indice 658). Pour ce faire, nous comparons le pouvoir d'achat de ce fonctionnaire en janvier 1996 avec celui de son homologue en janvier 2014 (salaire de décembre 2013). Les variations révélées par cet exemple sont bien sûr valables pour les autres échelons, et les autres corps de professeurs.

La méthode est très simple : nous avons reconstitué sur le graphique ci-dessous l'évolution réelle du traitement brut du certifié à l'échelon 11 (*courbe du bas*) et l'évolution qu'aurait eue ce même traitement si celui-ci avait suivi l'inflation (source INSEE, *courbe du haut*).



Le constat s'impose, plus cruel chaque année. Pour avoir le même pouvoir d'achat que son homologue de 1996, le certifié de l'an 2013 devrait gagner **6 000 € (brut) de plus par an !** Cela représente une **perte de presque 19 %**. Pour les professeurs, le déclassement est une réalité sensible.

Le gel du point d'indice, les hausses de la CSG, de la cotisation pour pension, des divers taux de TVA creusent encore les pertes. Et il ne faut plus compter sur les HSA, de nouveau fiscalisées, pour espérer compenser significativement ce manque à gagner. Quant à l'immobilier, bien que la hausse en soit stoppée, aucune baisse significative ne semble en passe de permettre l'accès à la propriété de nos jeunes collègues.

Comment dès lors s'étonner que les concours de professeurs n'attirent plus ? Il faut vraiment que nos jeunes collègues aient la vocation chevillée au corps pour s'engager dans une carrière qui pour être difficile, voire dangereuse psychologiquement, et même parfois physiquement, n'en est pas plus rémunératrice.

Où notre ministre trouve-t-il les dizaines de milliers de professeurs qu'il prétend recruter ? Et **jusqu'à quel niveau est-il prêt à abaisser les concours** pour atteindre ses objectifs quantitatifs ?

Rappelons que pour la session extraordinaire 2013 du concours de Professeur des écoles, la barre d'admissibilité aurait été, selon la Presse (*L'Express*, 20/07/2013), de 4/20 à Créteil, 5/20 à Paris, 4,5/20 à Versailles, et 7/20 à Strasbourg...

Les statistiques mondiales prouvent pourtant que **les pays qui ont les meilleurs résultats scolaires sont aussi ceux qui rémunèrent le mieux leurs professeurs**.

Tous les beaux discours n'y feront rien : l'institution ne pourra attirer et conserver les meilleurs qu'à la condition de leur offrir des conditions de travail et de rémunération à la hauteur de leurs attentes. Recruter à bas prix, avec des exigences en baisse permanente, n'aura pour résultat que d'enfoncer un peu plus le niveau général déjà bien bas de notre École.

Le cas, qui suit, de nos collègues de classes préparatoires, illustre ce déclassement, et préfigure les difficultés que l'Éducation nationale risque de bientôt avoir pour maintenir le niveau d'exigence académique souhaité par les Grandes Écoles.

.../...

LE SNALC-CRÉTEIL À VOTRE SERVICE

<http://snalc.creteil.free.fr>

Président

Loïc VATIN

☎ 09 53 77 86 60

☎ 09 58 77 86 60

✉ snalc.creteil@gmail.com

Trésorière

Damienne VATIN

93, avenue Mendès-France

94880 NOISEAU

Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

☎ 09 63 65 71 95

✉ snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS-BOUZID

☎ 01 46 74 00 64

✉ louis.e@bbox.fr

Alexandre FIEBIG

☎ 09 62 32 04 38

✉ snalc.creteil@laposte.net

Franck MOULS

☎ 06 22 91 73 27

✉ snalc-mouls@orange.fr

Stagiaires

Ludovic GELLÉ

✉ ludovic.gelle@ac-creteil.fr

INFORMATIONS CONSEILS

SNALC

4 rue de Trévis

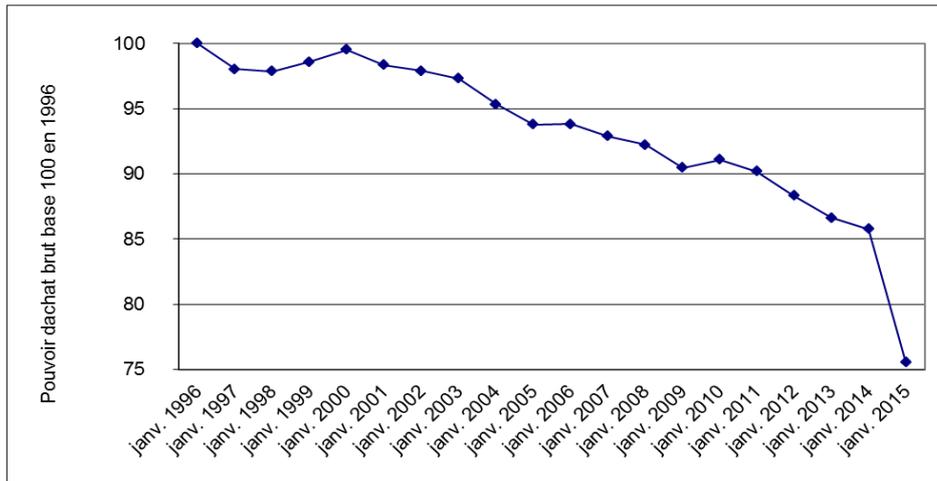
75009 PARIS

M° Grands Boulevards

☎ **01 47 70 00 55**

✉ **info@snalc.fr**

Voici l'évolution du pouvoir d'achat (brut, donc sans prise en compte de la hausse de la fiscalité), depuis 1996, d'un professeur de Chaire Supérieure au dernier échelon, enseignant en deuxième année dans une classe de plus de 35 élèves. **En simulant l'effet de la réforme Peillon, si elle était appliquée en sa dernière version connue (début février), pour 2015...**



Ce graphique se passe de commentaire. Et encore ne prend-il pas en compte l'inflation 2014, qui devrait être d'au moins 1 %.

Loïc VATIN, Président académique

TRAITEMENTS

Voici les dates prévisionnelles de versement de nos traitements pour l'année 2014.

On peut retenir que le traitement est systématiquement versé le troisième jour ouvré avant la fin du mois, sauf en décembre.

MOIS DE LA PAYE	DATE DE VIREMENT
JANVIER	29
FÉVRIER	26
MARS	27
AVRIL	28
MAI	28
JUIN	26
JUILLET	29
AOUT	27
SEPTEMBRE	26
OCTOBRE	29
NOVEMBRE	26
DÉCEMBRE	22

UN COUP DE CANIF DANS LE « CONTRAT »

Ce qui est arrivé à celle que nous appellerons « Julia » durant l'été dernier nous semble très révélateur de la façon dont l'état traite ses « sujets ». Julia est professeur d'Espagnol – contractuelle, mais **les tribulations qui suivent sont aussi le lot d'un certain nombre de TZR**. Elle est en poste depuis deux ans dans un lycée de **Fontainebleau**, ville où elle habite également.

Début juillet, le proviseur réunit les professeurs de langues pour le traditionnel « conseil d'enseignement » et lui *confirme* son maintien dans l'établissement avec 18 heures hebdomadaires de cours à la rentrée. Forte de cette bonne nouvelle, Julia part en vacances dans sa famille, en Espagne.

C'est là que le **15 juillet**, une de ses collègues lui téléphone : intriguée, elle a reçu un courriel d'une jeune certifiée d'espagnol, néo-titulaire, qui lui annonce qu'elle est nommée à la rentrée sur un poste de 18 heures au lycée, et qu'elle voudrait connaître les manuels utilisés pour préparer ses cours. Julia, elle, n'a pas été informée de cette affectation sur « son » poste et tente de se renseigner. Mais personne ne répond au Rectorat pour cause de vacances.



Le **8 août**, alors qu'une grande majorité des professeurs, notamment TZR, ont reçu leur affectation, Julia, elle, n'est toujours pas informée de la sienne.

Le **23 août**, enfin, à huit jours de la rentrée (!), un coup de fil du Rectorat lui annonce qu'elle est nommée

pour 18 heures hebdomadaires dans un collège de **Monte-reau**. Un courrier, lui dit-on, doit d'ailleurs le confirmer quelques jours plus tard.

Pour Julia, qui n'a pas son permis de conduire, c'est une bonne nouvelle puisque son mari travaille déjà à Montereau et pourra donc la véhiculer. Mais, coup de théâtre, le courrier qui arrive finalement lui annonce qu'elle est nommée, non plus à Montereau pour 18 heures, mais à **Lorrez-le-Bocage pour 12 heures et Varennes-sur-Seine pour 6 heures**. Soit **un circuit de 70 km** au départ de Fontainebleau ! C'est déjà beaucoup moins pratique pour quelqu'un qui ne conduit pas... Mais l'histoire n'est pas terminée.

Le **30 août**, à 8h30 du matin, le Principal de Varennes l'appelle chez elle pour lui confirmer son affectation. Mais une demi-heure plus tard, coup de fil du Rectorat lui disant que Lorrez-le Bocage et Varennes ne sont plus disponibles... Julia est donc nommée à **Bois-le-Roi (9h)**, à **Vaux-le-Pénil (6h)** et... à **Perthes-en-Gâtinais (3h)**, soit un circuit, au départ de Fontainebleau de 48 km, mais sur trois établissements !

Reconnaissons qu'il faut avoir le cœur bien accroché et les nerfs solides pour supporter tant de changements de cette nature en si peu de temps...

Devant tant de générosité, et à la perspective des semaines infernales qui l'attendent, Julia renonce aux 3 heures de Perthes, quitte à perdre une partie de son salaire. Choix qu'un TZR, d'ailleurs, n'aurait pas pu faire.

Voilà comment les serviteurs de l'État sont, parfois, généreusement servis !

Marie-Hélène Burnouf-Hierholtz, Secrétaire académique

IL EST INTERDIT D'INTERDIRE

C'est officiel : suivant une expérimentation sur 140 établissements qui appelle à être généralisée, on ne demandera bientôt plus l'avis du conseil de classe pour le passage de la 3^{ème} en 2^{de}. **Seul l'avis des parents sera prépondérant en la matière.**

On leur demande donc, à leur corps défendant, de se substituer en toute subjectivité à un aréopage de spécialistes de leur discipline (en clair, le conseil de classe), pour déterminer si leur propre enfant a le niveau pour suivre dans la classe supérieure (car c'est bien de cela qu'il s'agit, malgré les nombreuses dérives psychologisantes qui ponctuent ces conseils). On imagine aisément un avocat, un chirurgien, un plombier ou un boulanger se muer l'espace d'un instant en professeur de math-français-langues-histoire-sport-musique-sciences pour la noblesse de la cause. Et, surtout, oublier dans le même temps que c'est de son propre fils ou de sa propre fille qu'il s'agit.

On se demande d'ailleurs pourquoi ce conseil de classe existe encore et pourquoi l'on force les collègues à se réunir tard pour décider... de ne rien décider. On ne s'interrogera pas, en revanche, sur la conséquence, à savoir la déconsidération croissante dont la profession est l'objet. Car la preuve en est faite : **un professeur ne sert à rien parce qu'il est déclaré incompetent dans un domaine qu'il est le seul à connaître.**

Le mouvement n'est pas récent. Déjà, en 1989, la loi Jospin instituait les fameux « cycles » pour créer artificiellement un passage automatique de la 6^{ème} à la 5^{ème}, et de la 4^{ème} à la 3^{ème}. Sans réaction notable de la profession, ainsi dépossédée du peu d'influence et de pouvoir qui lui restait. Le mépris qui en résulta à son endroit nous conduira, palier par palier, jusqu'au phénomène Allègre, qui ne doit rien au hasard et dont chacun se souvient.

Peu se rappellent, en revanche, qu'un syndicat important déclara à cette occasion, par la voix de sa secrétaire générale, que cette loi suicidaire avait été négociée « au mot près » (sic). Vous avez dit masochisme ?

Comme d'habitude, au-delà de ce qui apparaît en surface, il y a une cause plus profonde. Là où les agriculteurs et les intermittents du spectacle saccagent facilement une préfecture quand on les contrarie, **notre profession reste paralysée lorsqu'on s'attaque à ses intérêts les plus vitaux.**

Tel le hérisson pétrifié par les phares de la voiture qui l'aveuglent, l'impuissance nous tétanise : nous savons, nous

voyons, mais nous ne réagissons pas. Et pour cause : ce serait « réactionnaire » (c'est le premier sens du mot). L'interdit de nature idéologique, cette religion idiote dont les principes sont encore aujourd'hui issus des élucubrations sous acide de mai 68, nous fait croire que nous sommes dans le vrai alors que tout sonne faux et que plus rien ne fonctionne, à commencer par ce qui se passe dans nos classes.

Pétris de principes et de bons sentiments, nous nous imposons des règles partout là où il n'y en a plus ailleurs. Un cancre qui saborde un cours est rarement jugé coupable de quoi que ce soit : c'est forcément parce qu'il a eu une enfance difficile, parce que « ce n'est pas facile dans sa famille », parce qu'il est « socialement défavorisé »... comme si le meilleur moyen de s'en sortir n'était pas, justement, de **se mettre sérieusement au travail pour faire mentir un destin programmé à partir d'un logiciel obsolète.**

Le phénomène est le même ailleurs : on met des caméras partout, mais on n'arrête jamais les voyous (ou alors, on les relâche tout de suite, ce qui revient au même). Ils ont des « droits », comprenez-vous, jamais de devoirs... On leur doit prétendument toujours quelque chose et cela permet aux plus militants de se complaire dans cette posture de bon samaritain. « L'humanitaire a remplacé les humanités », disait Finkielkraut : en pratiquant la culture de l'excuse à l'endroit des plus nocifs, on se fait du bien en s'intronisant soi-même petite sœur des pauvres. C'est intellectuellement si confortable (ne soyons pas mesquins : parfois, cela évite de se faire crever les pneus de sa voiture sur le parking)...

Cela permet en tout cas de se détourner de la raison initiale de son métier : **transmettre des connaissances n'a plus beaucoup d'intérêt lorsque vous êtes occupé à sauver le monde et les âmes.** Le professeur moderne est devenu une sorte de Superman à la recherche d'une rédemption improbable au pays des Bisounours. Il n'a plus le temps de faire cours, mais il se corsette d'interdits en tout genre pour contrebalancer ce qu'il permet aux autres.

Tout est ainsi inversé : on ne dépense son énergie que pour les « cas » pendant que les élèves travailleurs, tellement moins romantiques, sont avant tout coupables de ne pas poser de problèmes. On aura de cette manière été un bon militant, à défaut d'avoir été un bon professeur. Le déshonneur est sauf.

Emmanuel PROTIN, Vice-Président académique

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Les élections aux CAPA, CAPN, Comité Technique Académique (CTA), et Comité Technique Ministériel (CTM), se tiendront par voie électronique en décembre.



Ces 4 scrutins décideront de la représentativité des organisations syndicales pour 4 ans.

Le SNALC a besoin de tous ses soutiens pour la campagne électorale, afin de mobiliser nos électeurs ! En effet, les élections professionnelles 2011 ont été marquées par une très faible participation des professeurs : environ 40 % contre plus de 60 % en 2008 !

Pour faire entendre la voix des professeurs, votez et faites voter

SNALC-FGAF !

OSER LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Les collègues en conflit avec le Rectorat rechignent souvent à aller au T.A. On peut les comprendre : la procédure est longue et incertaine. Pourtant, il faut parfois savoir aller jusqu'à la confrontation judiciaire pour faire reconnaître ses droits.

Ainsi en est-il d'une de nos collègues qui, en 2010, attend un enfant. Elle est alors en concubinage avec un autre collègue, lui-même divorcé et déjà père de deux enfants en garde alternée. Cet enfant à venir est donc le premier de madame mais le troisième de monsieur. En application de l'article L1225-19 du code du travail, notre collègue demande à bénéficier du congé de maternité de 26 semaines, applicable aux femmes dont le foyer assume déjà la charge de deux enfants.



Las, le Rectorat ne l'entend pas de cette oreille, arguant que l'enfant étant le premier de madame, elle ne saurait bénéficier d'un congé réservé aux mères de trois enfants (ou plus), d'autant que son foyer n'a pas la charge exclusive des deux premiers. C'est une lecture restrictive, et pour cela erronée, de l'article L1225-19. Notre collègue ne peut que subir cette décision rectorale, les délais ne lui permettant pas de réagir à temps.

Beaucoup, après avoir plié, auraient renoncé. Notre collègue, combative et sûre de son bon droit, porte néanmoins l'affaire au Tribunal administratif fin 2010. Début 2013, soit presque trente mois plus tard – il faut être patient ! –, la bonne nouvelle tombe : **le Rectorat est condamné à lui verser la somme de 3 000 euros de dommages et intérêts.**

Sentence qui vient d'être confirmée en appel par le Conseil d'État. Comme quoi, patience et longueur de temps...

Olivier DURAND, Commissaire paritaire

BARRES DÉPARTEMENTALES INTRA 2013

Vous trouverez ci-dessous les barres 2013 d'entrée par discipline, et par type d'établissement, dans chacun des trois départements de notre académie. **CLG** = Collège ; **LP** = Lycée Professionnel (y compris SEP) ; **LYCÉE** = tout lycée sauf professionnel (y compris SGT) ; **ZR** = zone de remplacement. Les cases vides correspondent à une absence de poste.

Pour des raisons pratiques, seules les disciplines les plus courantes sont mentionnées. Pour les autres, consultez notre site académique ou contactez-nous (voir page 2).

Attention ! Les barres évoluent d'une année sur l'autre. Elles sont données à titre purement indicatif.

DISCIPLINE	SEINE-ET-MARNE 77				SEINE-SAINT-DENIS 93				VAL-DE-MARNE 94			
	CLG	LP	LYCÉE	ZR	CLG	LP	LYCÉE	ZR	CLG	LP	LYCÉE	ZR
Allemand	21		48	333	58		271		71		552	
Anglais	21		21		21		65		21		71	1638
Arts Plastiques	21			21	71			71	88,2			71
Documentation	38	71	71		52		71		71	97	71	
Eco-Gestion A			320,2				45				48	
Eco-Gestion B			76				28				48	
Eco-Gestion C			155				78,2				49	
Éducation Musicale	71			48	21			21	48			71
EPS	51	71	71	51	71	71	71	21	71	121	71	71
Espagnol	71	71	71	21	71	48	71	21	88	118	78	71
Génie Biologique			126	21			71	71			1771	58
Histoire-Géographie	71		71	21	71		252	21	71		248	71
Italien	110				630		271,2	21			300	
Lettres Classiques	21		121		28		31		71		137	1864
Lettres Modernes	71		137	21	48		238	21	71		271	71
Mathématiques	21		71		21		31		71		271	1656
Philosophie			65	21			213	181,2			295,2	389,2
Sciences physiques	71		271	71	21		100	21	71		271	71
SES			21				71				71	
SII			186			179	71				28	
STMS			1744	86			1980,2	21				71
SVT	71		270	71	21		71	21	71		88	71
Technologie	21				31				48			



Mutations INTRA 2014

Fiche de suivi en ligne



http://petitlien.com/S3CRE_INTRA

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

snalc.creteil.mutation@gmail.com

OPÉRATIONS DU MOUVEMENT	Dates
Information aux stagiaires	mercredi 12 mars
OUVERTURE DU SERVEUR POUR LES DEMANDES INTRA ET LES PRÉFÉRENCES ZR Permanence téléphonique	du lundi 17 mars (12h) ou lundi 31 mars (14h)
Envoi des confirmations intra	mardi 1 ^{er} avril
Date limite de dépôt des dossiers médicaux	mardi 1 ^{er} avril
Date limite de retour des confirmations de demande de mutation au rectorat	lundi 7 avril, sauf cas particulier (congé, éloignement, etc.) : prévenir la DPE par courriel à ce.dpe@ac-creteil.fr
Premier affichage des barèmes et contestation des barèmes	du lundi 28 avril (12h) au vendredi 2 mai (12h)
GT Priorités "Handicap"	Mercredi 6 et jeudi 7 mai
Groupe de travail mouvement SPEA (postes spécifiques)	lundi 12 mai
Envoi des confirmations des préférences ZR	mardi 13 mai
Groupe de travail barèmes	du mardi 13 au vendredi 16 mai
Second affichage des barèmes et contestation des barèmes	du lundi 19 mai (12h) au mardi 20 mai
Date limite de retour des confirmations de préférences ZR (si modifications par rapport à la saisie)	lundi 26 mai
CAPA/FPMA d'AFFECTATIONS	du mardi 10 au vendredi 13 juin
Affichage des résultats Demandes révision d'affectation	du mercredi 11 au vendredi 16 juin
Commission de révision d'affectation	vendredi 20 juin
Affectation des TZR (phase d'ajustement)	du mardi 8 au vendredi 11 juillet

Un seul courriel pour préparer votre mutation dans les meilleures conditions. Posez vos questions, faites vérifier vos vœux et vos barèmes...

Nos 8 commissaires paritaires sont là pour vous conseiller.

Contactez-les avant la fermeture du serveur, plutôt qu'après !

Utilisez la **rubrique Mutations** de notre site :

 <http://snalc.creteil.free.fr>

Vous y trouverez les cartes de l'académie, des liens bien utiles, ainsi que les **barres départementales 2013** qui vous donneront une première idée de ce qui vous est accessible.

Pour une information plus complète et un suivi plus personnalisé, remplissez notre **fiche de suivi** en ligne en scannant le **QR-code** en haut à droite avec votre mobile, ou via notre **site internet**.

Vous recevrez par courriel les **barres par commune 2013**, avec pour chacune le nombre d'entrants. Une information cruciale pour des idées claires !

Les informations concernant les mouvements précis dans chaque établissement de l'académie sont, en revanche, réservées à nos adhérents.

Enfin, le calendrier ci-contre vous donne les dates essentielles des opérations du mouvement INTRA.

Attention ! Si vous êtes TZR, ou stagiaire, la **saisie des préférences ZR a lieu en même temps que la saisie des vœux sur poste fixe**. Mais le renvoi des confirmations n'est pas simultané.

Chaque année, des collègues oublient de saisir leur préférences, et le Rectorat refuse impitoyablement de prendre en compte les préférences formulées hors-délai. Soyez vigilant !

Franck MOULS, Commissaire Paritaire

Le site du SNALC-Créteil : <http://snalc.fr/creteil>

Notre site académique, à l'instar de notre site national, a fait peau neuve.

Nouvelle charte graphique, ergonomie améliorée, et plus encore.

N'hésitez pas à le découvrir et à le faire découvrir à vos collègues !

